



Proposition d'acompte d'indemnité

Par **nicolas thery**, le **18/08/2010** à **08:18**

Bonjour,

J'ai eu un accident de moto le 1er mai 2010, dans lequel je suis 100% victime

J'ai été hospitalisé 5 semaines et 4 semaines en rééducation.

J'ai repris mon travail fin juillet, avec des restrictions.

Aujourd'hui, je fais encore des séances de kiné et une plaie n'est toujours pas cicatrisée.

Mon assureur me propose un acompte de 500 Euros, sur le préjudice "souffrances endurées" avant consolidation.

Si j'accepte cet acompte, cela me bloque-t-il par la suite à accepter la proposition définitive qui me sera faite? Avez-vous déjà été dans ce cas?

Pour info, j'ai déposé plainte contre le tiers responsable de l'accident pour blessures involontaires.

Merci pour vos réponses